

Document n° :

1er Rallye TT Cidre et Pommiers
21, 22 et 23 août 2026
ASA Pays de Dieppe
Permis d'Organisation : 540

NOTIFICATION n° 1 DE LA DIRECTION DE COURSE

A L'EQUIPAGE n° 12

CONCURRENT	COSTIL Nathanaël
LICENCE N°	

1er CONDUCTEUR	COSTIL Nathanaël
LICENCE N°	

DECISION :

Pénalité 10 Secondes

MOTIF :

Départ anticipé en Epreuve Spéciale 1ère Infraction
sur l'ES4

Application Article : 7.5.8 France Auto 2026

NOTIFIE AU CONCURRENT

Flamanville - 76970

Le : 22/08/2026
à :

Le Directeur de Course

LEMIRE Thomas
Licence : 35253

ACCUSE DE RECEPTION :

**Le soussigné certifie avoir été informé, au lieu, à la date
et à l'heure indiqué ci-dessus, des décisions prises,
ainsi que des motifs les justifiant.
Il certifie avoir été informé, des voies de recours.**

Date :

Heure :

Le Concurrent

Le 1er Conducteur